




Académie de Lille 2017-2018

C'est une CAPA transitoire relative à l'avancement d'échelon des **PLP** qui s'est réunie **Mercredi 17 Janvier 2018** pour étudier le tableau d'avancement d'échelon pour un passage accéléré au 7^{ème} ou au 9^{ème} échelon.

Cette année **271** collègues étaient promouvables, **81** d'entre eux sont promus à un passage accéléré et bénéficient d'une réduction d'ancienneté d'1 an Soit 2 ans au lieu de 3 ans pour le passage du 6^{ème} au 7^{ème} et soit 2ans et 6mois au lieu de 3ans et 6 mois pour le passage du 8^{ème} au 9^{ème} :

➤ **81** au passage accéléré (soit 29.89%)

Les **8** élus **Action et Démocratie CFE-CGC** ont été vigilants au respect des règles qui régissent ces promotions.

Promotion accélérée			
Echelons	Nombre de promus	Notation du dernier promu	Ancienneté de corps du dernier promu
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	35	N.A. 32.5 N.P. 43.5 Bar. 77	8 ans 1jour
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	46	N.A. 35 N.P. 47.5 Bar. 82,5	17 ans 1 jour
TOTAL	81		

A noter : A égalité de barème, les collègues promouvables sont départagés par l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté de service puis la date de naissance.

Les notations pédagogiques sont celles détenues au 31.08.16 et idem pour la notation pédagogique hormis ceux qui avaient des retards de plus de 3 ans, ils ont été inspectés et évalués. Le retard de carrière des collègues TZR dont le retard moyen est de 9 points sur 100 par rapport à la note moyenne de l'échelon comme pour l'échelon 8, n'a pas été compensé.